



Paris le 11 janvier 2007

## Communiqué de presse

### **Bilan 2006 et perspectives 2007 : L'industrie française de la gestion confirme sa position de leader international**

Alain Leclair, Président de l'Association Française de la Gestion Financière et Pierre Bollon, Délégué général ont, au cours d'une conférence de presse, dressé le bilan de l'industrie de la gestion d'actifs pour l'année 2006 et fait le point sur les principaux chantiers et projets prévus pour l'année 2007.

Approchant fin 2006 le **cap des 2450 milliards d'euros**, la gestion française a connu, pour la quatrième année consécutive, une progression à deux chiffres (+ **14%**) tant pour la gestion collective (près de 1450 milliards d'euros, en hausse de 17%) que pour la gestion sous mandat (est. à + 10%). L'industrie française de la gestion a ainsi **quintuplé en dix ans** passant de 511 milliards d'euros en 1996 à près de 2450 milliards d'euros.

Cette vive progression en 2006 résulte principalement des **souscriptions nettes** (55%) qui ont atteint pour les OPCVM le volume record de 106 milliards d'euros, doublant en un an (59 milliards en 2005). **La France et le Luxembourg** ont à eux deux collecté **plus de 90% des souscriptions de fonds en Europe**, 40% pour la France, le reste sur les autres pays via le Luxembourg. Plus encore qu'en 2005, les souscriptions nettes ont particulièrement bénéficié en 2006 aux fonds **orientés actions** pour un montant de 63 milliards d'euros. L'évolution des encours des différentes catégories d'OPCVM montre aussi une très nette progression **des fonds de fonds alternatifs** qui atteignent 26,5 milliards d'euros, **en hausse de 62,6 %**. Cette forte augmentation est due à l'entrée en vigueur dans notre pays d'une réglementation innovante ainsi qu'à la demande croissante de la part des investisseurs institutionnels pour ces produits décorrélés du marché et permettant d'accéder à de nouvelles classes d'actifs.

**Sur le plan international**, les acteurs français confirment leur rôle de leaders de la gestion financière d'OPCVM en Europe avec plus de 20% de part d'un marché européen qui rejoint le niveau du marché américain. Au cours de ces dernières années, on a assisté à la montée en puissance de **grands acteurs français**. Les cinq premiers figurent désormais parmi les 25 premiers groupes de gestion au niveau mondial, exerçant leur activité non seulement dans les pays anglo-saxons, mais également sur les nouveaux marchés asiatiques en fort développement. Les activités de gestion des filiales à l'étranger de ces groupes sont estimées à elles seules à plus de 1000 milliards d'euros, accroissant d'autant l'encours des 2450 milliards d'euros gérés à partir de Paris.

Parallèlement, et c'est l'une des spécificités du modèle français, **les entreprises de petite et moyenne tailles** ont fait preuve elles aussi d'un très fort dynamisme. Au cours des quatre dernières années, près

de 60 nouvelles sociétés de gestion entrepreneuriales ont ainsi vu le jour (dont une vingtaine en 2006). Une quarantaine de SGE ont connu un taux de croissance annuel des encours supérieur à 30%. Nous les avons surnommées les « gazelles de la finance » dans un dossier adressé au Ministre des PME.

L'industrie française de la gestion s'affirme, en conséquence, comme l'une des activités les plus créatrices d'emplois à haute valeur ajoutée. Elle s'insère dans un écosystème où la chaîne de valeur comporte un très grand nombre de métiers associés : on estime ainsi qu'une personne employée dans une société de gestion de portefeuille entraîne trois créations d'emplois chez les prestataires de services et les structures de distribution.

Si l'année 2006 a ainsi été particulièrement positive dans une conjoncture de marché favorable, de nombreux défis seront à relever à l'avenir pour notre industrie par nature cyclique. En effet, même si le développement international et les besoins de gestion de l'épargne pour la préparation de la retraite dans la plupart des pays créent un marché considérable, les SGP devront investir massivement tant dans leurs développements technologiques que pour la mise en œuvre de moyens humains de haut niveau. Les enjeux concurrentiels iront croissant et la pression réglementaire restera d'autant plus forte qu'à ce jour la mesure de son coût d'impact n'est pas préalablement effectuée.

## **Le développement de l'épargne à long terme et la protection de l'investisseur**

**Le financement des retraites** constitue l'un des principaux enjeux de notre société. Le 30 décembre 2006, la loi sur la participation, l'actionnariat salarié et l'épargne salariale a été promulguée. Inspiré par de nombreuses propositions de l'AFG, le texte renforce le développement de la participation pour tous. Rappelons que sur l'ensemble de l'année l'encours des FCPE devrait, selon nos estimations, augmenter à un taux nettement supérieur à 20%, passant de 69 milliards d'euros à 85 milliards, dont près d'un milliard pour les actifs dans les PERCO.

**Conséquence logique du développement de l'épargne longue, la prise en compte des critères de qualité des actifs** a été mise en avant en 2006 tant au niveau de l'ISR que du gouvernement d'entreprise. C'est ainsi que le Fonds de Réserve pour les Retraites et l'Etablissement de Retraite Additionnelle de la Fonction Publique intègrent désormais dans leur politique d'investissement le développement durable et l'investissement socialement responsable. Dans le domaine du gouvernement d'entreprise, l'AFG s'apprête à publier une nouvelle version de son code, l'actualisant notamment dans le domaine des rémunérations, et se réjouit par ailleurs de la publication du décret officialisant la « record date » qu'elle avait appelée de ses vœux.

## **Redéploiement de l'espace financier européen dans une optique de *better regulation***

L'AFG a participé très activement en 2006, en étroite liaison avec l'EFAMA, au travail mené par la Commission pour progresser dans la direction d'un véritable marché européen de la gestion bénéficiant de larges économies d'échelle. Elle se réjouit donc que **le livre blanc** publié en novembre dernier reprenne l'essentiel de ses souhaits : facilitation de l'enregistrement des OPCVM coordonnés, réduction des obstacles à la fusion de fonds, création d'OPCVM « maîtres-nourriciers » européens, enfin instauration d'un véritable passeport pour les sociétés de gestion leur permettant de gérer les OPCVM domiciliés dans un autre Etat membre. 2007 sera en la matière une année décisive car il faudra s'assurer que ces intentions se traduisent bien dans les faits, notamment par la publication de propositions concrètes de modifications de la directive OPCVM.

Il faudra aussi faire progresser positivement la réflexion sur les fonds aujourd'hui non coordonnés (fonds immobiliers, gestion alternative, capital investissement).

**2007 sera aussi l'année de la transposition de la tentaculaire directive MIF.** Si celle-ci est potentiellement source de contraintes administratives accrues, elle peut aussi permettre une rénovation de certains éléments dans notre réglementation et contribuer à l'amélioration du fonctionnement des marchés. L'AFG s'est organisée, par la mobilisation de ses commissions concernées et la mise en place d'un groupe de travail transversal qui recevra l'appui de PriceWaterhouseCoopers, pour peser sur les textes en cours d'élaboration – notamment en chiffrant leurs coûts d'impact potentiel – et pour préparer ses membres aux adaptations nécessaires.

**Il s'agira là d'un test essentiel pour la détermination de l'AMF d'inscrire à l'avenir son action sous le sceau de la « better regulation »** et de la compétitivité de notre place, prise de conscience bienvenue que nous avons ardemment souhaitée. Mesurant bien la longueur du chemin à parcourir, notre profession est naturellement prête de son côté à s'engager dans un travail de partenariat actif avec le régulateur. Dans le cadre de la mise en œuvre du rapport Delmas-Marsalet, qui ne devra pas nous entraîner au-delà des limites concurrentielles fixées par la MIF, elle travaillera notamment à l'élaboration d'un code de bonne conduite, en liaison naturellement avec les associations regroupant les distributeurs de produits d'épargne.

### **Pôle de compétitivité « Finance et Gestion » : l'AFG en *pole position*.**

L'AFG est l'un des membres initiateurs du pôle de compétitivité mondial « Finance et Gestion » dont le gouvernement a annoncé la prochaine labellisation. Elle pilote ainsi plusieurs des dossiers phares du pôle avec l'aide des équipes de Paris Europlace :

Un agrégateur de données sur l'épargne et les flux d'investissements européens

Un référentiel français et européen des OPCVM

Un incubateur pour les « gazelles de la finance »

Des chaires « Economie de la Régulation » et « Finance durable et ISR »

**Incontestablement notre industrie contribue de façon croissante à l'essor de « l'économie de l'immatériel ».**



**L'Association Française de la Gestion Financière (AFG)** représente les professionnels français de la gestion d'actifs. Ces derniers gèrent près de 2450 milliards d'euros d'actifs dont 1450 milliards d'euros sous forme de gestion collective (OPCVM : SICAV et fonds communs de placement- premier rang européen) et le solde sous forme de gestion individualisée sous mandat notamment via l'assurance vie.

*Vous trouverez ce communiqué de presse sur [www.afg.asso.fr](http://www.afg.asso.fr). (rubrique presse).*

Contact : Dominique PIGNOT  
Directrice de la Communication  
Tél. 01-44-94-94-00 01-44-94-94-17 [d.pignot@afg.asso.fr](mailto:d.pignot@afg.asso.fr)